

Compte rendu de la séance du 29 mai 2019

Total élus en exercice : 41

Total présents : 26

Absents ayant donné pouvoir : 1 CHESNEAU Ludovic, a donné pouvoir à CHARRIAUD Céline

Total votants : 27

Absents excusés: 3 (VALETTE Thierry, VISSAC Fanny, BOUSQUET Daniel)

Absents : 11 (BARTHELEMY Frédéric, DUMAS Christine, DUMAS Christophe, GASTON Alain, VASLIN Thierry, JULIEN Alain, DANIAS Christian, VIALA Cédric, THEROND Bernard, CARRIER Stéphane, MARTINEZ Bernard).

Subventions de fonctionnement 2019 aux associations

Les subventions de fonctionnement aux associations sont octroyées par le conseil municipal sous conditions d'avoir fait une demande écrite accompagnée de l'ensemble des pièces requises pour instruire la demande.

Il est rappelé qu'un montant forfaitaire est appliqué pour chaque association et, pour les associations sportives et villageoises, le montant est bonifié de 50€ par manifestation ouverte au grand public programmée pour l'année, et 50€ par événement organisé en collaboration avec une autre association de la commune.

Cette participation vient en complément des services en nature délivrés gratuitement par la commune (photocopies, mise à disposition des salles et des équipements, du matériel, du personnel...), avec, cette année, une prise en charge intégrale par la mairie des frais SACEM et SPRE et toutes les démarches que cela implique.

Ainsi, les dossiers reçus complets en mairie ont permis d'élaborer les propositions de subventions suivantes

- Associations de villages : Mmes Sabrina PORTAL, SABOT Joëlle et M. Alain BACHELLERIE, concernés par l'objet de la délibération, sortent de la salle et ne prennent pas part aux discussions et aux décisions.

Amicale du Village de Lanau	350 €
Tagenac (les retrouvailles du four)	300 €
Fressanges	250 €
Vernuejol - Costeirac	350 €
Sieujac en Fête	350 €
Orciéroise	550 €
Les Grenouilletts (Chambernon)	550 €

Pour : 24 Contre : 0 Abs : 0

- Associations sportives : M. Jean-Claude DELORT, concerné par l'objet de la délibération, sort de la salle et ne prend pas part aux discussions et aux décisions.

ACCA Lavastrie	500 €
AICA Oradour-Gourdièges	300 €
Les danseurs du Chayla	330 €
Tir Sportif	430 €
Asso Sportive Planèze-Truyère Foot	280 €
Sport pour Tous - Gym douce	280 €

Pour : 25 Contre : 0 Abs : 1

- Associations générationnelles : Mmes Marie-Noëlle FERRIE et PANAFIEU Monique, et M. Gérard WIRTZLER, concernés par l'objet de la délibération, sortent de la salle et ne prennent pas part aux discussions et aux décisions.

Club des fils d'Argent	400 €
Club "Le refuge Doré du Puy Reynel"	700 €
Club des Aînés "Au soleil de la Truyère"	600 €
Club "le Réconfort"	700 €
APE Neuvéglise	700 €
APE Oradour	300 €

Pour : 23 Contre : 0 Abs : 1

- Associations de type divers

Les Eleveur des Chevaux Lourds	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	700 €

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- Associations de vie locale : MM. Sébastien ROUX et Patrick ROZIERE, concernés par l'objet de la délibération, sortent de la salle et ne prennent pas part aux discussions et aux décisions.

Festi'Neuveglise	3 500 €
Amicale de SÉRIERS	400 €
Comité des Fêtes Lavastrie	600 €
Comité des Fêtes Oradour	800 €
Marché de Pays	1 200 €
Anciens combattants d'ORADOUR	250 €
FNACA Chaudes Aigues	300 €
FNACA Pierrefort	100 €
Intergénération Caldaguès-Aubrac	100 €
les enfants d'Oradour	100 €

Pour : 24 Contre : 0 Abs : 1

• **Plan de financement Appel à projets Départemental et Voirie en traverse RD48**

Le Maire rappelle l'appel à projets lancé par le Département du Cantal pour dynamiser et revitaliser les centres bourgs et les cœurs de villes. Dans cette optique la commune a pris rang afin de finaliser le dossier, aujourd'hui proposé au conseil.

Dans le cadre de son programme de revitalisation du centre-bourg de Neuvéglise, plusieurs investissements structurants ont d'ores et déjà été réalisés dans le domaine du logement et des équipements, d'autres sont en cours tel que la maison des services, ou à l'étude comme la modernisation de l'école. Dans la poursuite de la stratégie municipale et en connexion avec l'AAP "dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de ville" du Conseil départemental, des travaux d'entrée de bourg sur la Rue du Docteur Mallet (RD48) à Neuvéglise sont programmés, du n° 31 au n°45. Outre la réfection des réseaux secs et humides, il est prévu de porter une attention particulière aux mobilités douces via l'aménagement et la sécurisation des abords de cette voie, ainsi que la RD en traverse.

Le montant global serait de 266 028,14€ HT dont 86 777,89€ pour la partie voirie en traverse (de fil d'eau à fil d'eau) de la départementale.

Les élus approuvent le projet et le plan de financement et sollicitent Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal pour un soutien financier dans le cadre de l'appel à projet et une participation pour la partie voirie en traverse de la route départementale.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

• **Procédure de reprise de tombes des 7 cimetières: choix d'un prestataire**

3 sociétés spécialisées dans ce domaine ont été sollicitées pour effectuer la totalité des démarches sur les 7 cimetières de la commune (Neuvéglise, Fressanges, Tagenac, Sériers, Lavastrie, Oradour, Rouire). Compte tenu des prestations complètes qui sont proposées (administratives et techniques), et de la durée de la couverture juridique sur 5 ans. Les élus décident de retenir la société Elabor pour un montant de prestation à 29 889,92€ HT.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

• **Mise en place de tarifs pour les columbariums**

Le jardin du souvenir avec columbarium étant désormais disponible au cimetière de Neuvéglise les tarifs suivants sont adoptés par les élus, pour des périodes de 30 ans :

- 400€ pour une petite case.
- 600€ pour une grande case.

- Pour : 24 Contre : 2 Abs : 1

- **Foncier communal :**

- L'Etablissement Public a acquis pour le compte de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère la parcelle avec son immeuble cadastrée YC 0098 afin de préparer l'aménagement d'un nouveau Centre d'interventions et de Secours.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter par anticipation ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera effectuée par acte administratif. Le restant dû étant de 39 539,76€ TTC.

Pour : 25 Contre : 1 Abs : 1

- Acquisition de la parcelle AD0421 de 274 m² en bordure de voie par la commune pour régulariser le tracé foncier.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- Acquisition d'une portion de 33m² de la parcelle AK0076. Dans le cadre des travaux réfection de voirie en entrée de bourg et de rénovation des réseaux dans ce secteur, l'achat de cette portion permettra de sécuriser le carrefour en élargissant le passage.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- **- Autres décisions du conseil**

- Remplacement Eclairage Public en traverse du bourg avec une participation communale à hauteur de 10 692,13€.

- Rénovation partielle de l'éclairage public au stade Bourdiol, avec un reste à charge communal de 9 107,62€.

- Modifications sur le budget principal et le budget annexe de l'eau. Transfert de 2 665,60€ depuis le chapitre 040 (opérations d'ordres) vers le chapitre 20 (études) pour le budget principal. Augmentation de 49 013€ du chapitre des opérations d'ordre en recettes et réduction d'autant à l'article 1641 des emprunts sur le budget annexe.

- Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement avec le Conseil Départemental pour 3 ans.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

Résultats valables pour l'ensemble des sujets